

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Votants : 25
- Procuration(s) : 9
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 0

Del_2023_12

Date de convocation :

Le 24 mars 2023

Date d'affichage :

Le 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Aurélie LACOMBE donne pouvoir à Monsieur Laurent JANSONNIE, Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Sandrine LACOSTE, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Charles ARIS-BROSOU donne pouvoir à Monsieur Cédric FLOUS, Monsieur Anthony BROUARD donne pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Madame Sylvie LHOMET donne pouvoir à Monsieur Etienne LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD donne pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Bernard LACAZE donne pouvoir à Madame Martine LACLAU,

Excusé(e)(s) :

Monsieur Philippe CASENAVE,
Monsieur Franck MONTEIL

Absent(e)(s) : -

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BONNAT

Délibération 2023-12

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Délibération portant création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activités

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir une création de classe pour l'école maternelle pour la rentrée 2023 qui serait amenée à disparaître dès la rentrée 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale à l'unanimité réunie le 21 mars 2023 ;

Sur la présentation de Monsieur Rémy Pointet, adjoint et vice-président de la commission administration générale et après en avoir délibéré, le conseil municipal devra décider :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique ou ATSEM pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un peu plus de 10 mois environ (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1er septembre 2023 au 7 juillet 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet.

Il devra justifier d'un diplôme lié à la petite enfance, idéalement le CAP petite enfance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'approuver le recrutement d'un agent au statut de contractuel pour une durée de maximum 12 mois sur une même période de 18 mois pour surcroît temporaire d'activité sur la mission d'ATSEM.

Annexe à cette délibération – fiche de poste

Détail du vote : « Pour »
 « Contre »
 Abstentions
 Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance
Michel BONNAT



Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY

